

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Conservation des bandes riveraines protectrices de l'habitat du saumon atlantique

SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER, le 3 novembre 2022. La Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) a réalisé un projet de « *Caractérisation et intervention ciblée visant la conservation de bandes riveraines protectrices de l'habitat du saumon atlantique – phase 1* » au courant des années 2021 et 2022. Cette initiative a été possible grâce à un financement du [Fonds d'action Saint-Laurent](#) (FASL), via le Programme Affluents Maritime coordonné par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre d'Avantage Saint-Laurent, la nouvelle vision maritime provinciale, de même que la contribution des MRC de Portneuf, de La Jacques-Cartier et de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

La rivière Jacques-Cartier est un corridor écologique en restauration depuis 1979. Ce projet contribue aux efforts de restauration de la rivière et aux connaissances nécessaires afin d'enrichir la planification de l'aménagement du territoire. En effet, cette initiative cadre dans la vision de conservation et de mise en valeur du corridor riverain de la rivière Jacques-Cartier partagée par la CBJC et ses partenaires. La rivière Jacques-Cartier est considérée comme l'une des plus belles rivières du Québec, elle possède un caractère exceptionnel tant sur le plan environnemental que patrimonial. Elle mérite que l'on se préoccupe de l'état de ses berges et de l'utilisation de ses rives. Ce projet contribue d'ailleurs au plan d'action du PDE de la Jacques-Cartier, dans lequel il est prévu d'« identifier le niveau de dégradation des bandes riveraines et des berges » et de « protéger et améliorer les bandes riveraines et les berges présentant le plus fort niveau de dégradation. »

De façon globale, il est intéressant de noter que la vulnérabilité des berges de la rivière à l'érosion a légèrement diminué depuis l'étude initiale de 2005-2006, en raison d'un couvert végétal de meilleure qualité. Nous avons ainsi observé une végétation régénérée et plus développée à plusieurs endroits où des perturbations étaient alors récentes à l'époque. Autre point encourageant, plus de la moitié des bandes riveraines de 15 mètres de largeur ont un indice de qualité de niveau « *Excellent*. » On observe tout de même une proportion non négligeable de bandes riveraines dégradées; 24% dans la MRC de La Jacques-Cartier et 14% dans la MRC de Portneuf. Finalement, la zone tampon de 100 mètres autour de la rivière Jacques-Cartier est principalement composée de milieux naturels (74%), mais celle-ci a connu une baisse depuis les années 2000 (-5% dans la MRC de La Jacques-Cartier et -2% dans la MRC de Portneuf). Notons la forte présence de terrains riverains appartenant au gouvernement du Québec dans la MRC de Portneuf, qui justifie en partie la qualité et la faible modification anthropique des berges.

De façon plus précise, le projet a permis d'identifier des zones où la végétation est plus dégradée et où un potentiel de restauration des berges est présent. Une seconde phase du projet à venir consistera à planifier des interventions ciblées pour améliorer les berges et réduire leur vulnérabilité à l'érosion.



À propos de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)

[La Corporation du bassin de la Jacques-Cartier](#) est un organisme à but non lucratif, sa mission est d'assurer la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants dans la zone de la Jacques-Cartier notamment en contribuant à la restauration, la conservation et la mise en valeur de celle-ci, dans une perspective de développement durable.

À propos du Fonds d'action Saint-Laurent (FASL)

Le [Fonds d'action Saint-Laurent](#) est un organisme de bienfaisance voué au soutien financier de projets qui favorisent la conservation des écosystèmes et de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent et de son golfe ainsi que le maintien et la mise en valeur de ses usages.

À propos du ROBVQ



Les organismes de bassins versants (OBV) sont mandatés par le gouvernement en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés. En concertation avec les acteurs de l'eau de leur territoire, ils élaborent et assurent

le suivi d'un plan directeur de l'eau. Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) représente 40 organismes de bassins versants établis sur l'ensemble du Québec méridional regroupant quelque 900 acteurs de l'eau.

À propos d'Avantage Saint-Laurent

Lancée en 2021, [Avantage Saint-Laurent](#) est la nouvelle vision maritime du gouvernement du Québec. Elle s'articule autour de trois orientations soit celle de doter le Saint-Laurent d'infrastructures portuaires modernes et compétitives, d'assurer sur le fleuve, une navigation efficace et respectueuse des écosystèmes et d'offrir aux communautés maritimes des possibilités de développement prometteuses et durables.

Pour information :

Frédéric Olivier Brisson
Coordonnateur des programmes et
de l'administration
ROBVQ
418 800-1144 #2
frederic-olivier@robvq.qc.ca

Jonathan Ricard
Responsable du développement

CBJC
418 875-1120
info@cbjc.org

Autres partenaires financiers :





Image de la rivière Jacques-Cartier tirée du vidéo réalisé par le ROBVQ dans le cadre du Programme Affluents Maritime, 2021.



Photo de berges de la rivière Jacques-Cartier, CBJC 2021